

	Procédure		Référence	PROC-00268	
	<b>BQ-Réalisation des prélèvements biologiques</b>		Version	06	Page 1 sur 6
			Applicable le	24/01/2023	
Rédaction		Vérification		Approbation	
Marie ange MORET, Nathalie VALERY		Sylvain SALIGNAC		Marie ange MORET	

Seule la version électronique du document est valide

## Sommaire

<b>1. Objet</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Domaine d'application</b> .....	<b>2</b>
<b>3. Référence(s) et document(s) annexe(s)</b> .....	<b>2</b>
3.1. Référence(s) .....	2
3.1.1. <i>Références documents internes</i> .....	2
3.1.2. <i>Références externes</i> .....	2
3.2. Document(s) annexe(s).....	2
<b>4. Définitions et abréviations</b> .....	<b>2</b>
4.1. Définitions .....	2
4.2. Abréviations .....	3
<b>5. Responsabilités et personnes ressources</b> .....	<b>3</b>
5.1. Responsabilités.....	3
5.2. Personnes ressources .....	3
5.2.1. <i>Participants à la rédaction</i> .....	3
5.2.2. <i>Référents</i> .....	3
<b>6. Diffusion</b> .....	<b>3</b>
<b>7. Contenu</b> .....	<b>4</b>
7.1. Préparation avant prélèvement .....	4
7.2. Réalisation du prélèvement.....	4
7.2.1. <i>Rangement et désinfection du poste de prélèvement</i> .....	5
7.2.2. <i>Conditionnements des prélèvements</i> .....	5
7.2.3. <i>Renseignements obligatoires à compléter sur le ou les bons de demande d'examens de laboratoire</i> .....	6

	Procédure		Référence	PROC-00268		
	<b>BQ-Réalisation des prélèvements biologiques</b>		Version	06	Page 2 sur 6	
			Applicable le	24/01/2023		
Rédaction		Vérification		Approbation		
Marie ange MORET, Nathalie VALERY		Sylvain SALIGNAC		Marie ange MORET		

Seule la version électronique du document est valide

## 1. Objet

Ce document a pour objet de décrire les différentes étapes à respecter pour réaliser un prélèvement biologique conforme à la réglementation et en tenant compte de la chronologie des actions dans le but de maîtriser les risques

## 2. Domaine d'application

Cette procédure s'applique lors de tout prélèvement biologique réalisé par des professionnels de santé qui réalisent des prélèvements biologiques

## 3. Référence(s) et document(s) annexe(s)

### 3.1. Référence(s)

#### 3.1.1. *Références documents internes*

- FT-01247 « Prélèvement sanguin veineux »
- FT-01249 « Prélèvement sanguin sur cathéters centraux veineux et artériels (voie veineuse centrale, cathéter de dialyse, cathéter artériel...) »
- FT-01250 « Prélèvement de liquide de drain »
- FT-01252 « Prélèvement de Liquide céphalo-rachidien (LCR) sur dérivation externe »
- FT-01254 « Prélèvement de peau et de phanères »
- FT-01255 « Prélèvement respiratoire »
- FT-01256 « Prélèvement sanguin capillaire en micro méthode »
- FT-01257 « Prélèvement de selles »
- FT-01258 « Prélèvement urinaire »
- FT-01259 « Prélèvement urinaire sur recueil d'urines de 24 heures »
- FT-01270 « Prélèvement de dialysat péritonéal »
- FT-01294 « Les incontournables pour un prélèvement sanguin de qualité »
- FT-01301 « Prélèvement de cheveux pour analyse toxicologique »
- FT-01310 « Prélèvement Sanguin avec Hémoculture »
- FT-01323 « Prélèvement osseux »
- Manuel de prélèvement

#### 3.1.2. *Références externes*

- Norme NF EN ISO 15189, version en vigueur
- Norme NF EN ISO 22870, version en vigueur

### 3.2. Document(s) annexe(s)

NA

## 4. Définitions et abréviations

### 4.1. Définitions

	Procédure		Référence	PROC-00268	
	<b>BQ-Réalisation des prélèvements biologiques</b>		Version	06	Page 3 sur 6
			Applicable le	24/01/2023	
Rédaction		Vérification		Approbation	
Marie ange MORET, Nathalie VALERY		Sylvain SALIGNAC		Marie ange MORET	

Seule la version électronique du document est valide

- **Bon de laboratoire** : feuille de couleur qui permet de transmettre les prescriptions des cliniciens et les informations concernant l'identité du patient, les renseignements cliniques, les traitements ou tout autre renseignement utile pour établir le diagnostic biologique.
- **PCB** : Prescription Connectée de Biologie.
- **Prélèvement biologique** : acte de soins qui consiste à prélever un échantillon biologique en vue d'analyse
- **Préleveur** : professionnel de santé habilité à réaliser des prélèvements biologiques.
- **Sac kangourou** : sac plastique composé de 2 poches, une pour mettre les prélèvements biologiques et l'autre pour mettre la prescription biologique, qui, lorsqu'elle est fermée hermétiquement permet le transport en toute sécurité des échantillons biologiques.

## 4.2. Abréviations

- CSS : Cadre supérieur de santé
- DAOM : Déchet assimilable aux ordures ménagères
- OPCT : Objets piquants coupants, tranchants
- RTE : Réception-Tri-Enregistrement

## 5. Responsabilités et personnes ressources

### 5.1. Responsabilités

La mise en œuvre et la mise à jour de cette procédure sont sous la responsabilité du Responsable du Pôle Laboratoire.

### 5.2. Personnes ressources

#### 5.2.1. *Participants à la rédaction*

Bureau Qualité  
CS pôle Digestif

#### 5.2.2. *Référents*

Biologistes

## 6. Diffusion

Cette procédure concerne tous les professionnels de santé habilités à réaliser des prélèvements biologiques

	Procédure		Référence	PROC-00268		
	<b>BQ-Réalisation des prélèvements biologiques</b>		Version	06	Page 4 sur 6	
			Applicable le	24/01/2023		
Rédaction		Vérification		Approbation		
Marie ange MORET, Nathalie VALERY		Sylvain SALIGNAC		Marie ange MORET		

*Seule la version électronique du document est valide*

## 7. Contenu

### 7.1. Préparation avant prélèvement

Avant tout prélèvement, le préleveur doit :

- Prendre connaissance de la prescription médicale afin de préparer au mieux le patient
- Désinfecter le chariot de prélèvement s'il est utilisé
- Mettre sur le chariot un container à aiguilles qui restera à proximité pendant le prélèvement
- Préparer le matériel nécessaire en fonction de la nature du prélèvement

Il prépare :

- Le ou les différent(s) contenant(s) qui seront nécessaires pour réaliser le prélèvement conforme à la prescription médicale
- Les sacs Kangourou qui permettent d'acheminer les prélèvements
- Les bons de laboratoires dans le cas d'une prescription manuelle
- Une planche d'étiquette d'identification du patient GAM ou les étiquettes de PCB préalablement imprimées.

Il doit connaître les différents contenants existants. En cas de difficultés, il peut :

- Se conformer au plan de soin sur DXCare
- Se référer au manuel de prélèvement, accessible à partir de l'intranet ou directement à l'adresse : <https://chu-nancy.manuelprelevement.fr/>
- Appeler directement la structure du Laboratoire de Biologie Médicale concernée

Le préleveur se rend auprès du patient et lui explique l'acte qu'il s'apprête à réaliser et applique les règles d'identitovigilance institutionnelle.

Selon la nature de la prescription médicale, un consentement éclairé peut être nécessaire pour la réalisation des examens biologiques. Le préleveur s'assure que le consentement a été signé par le patient lors de la prescription médicale.

Si le patient refuse la réalisation du prélèvement biologique, le préleveur doit rapidement informer le médecin prescripteur et notifier le refus du prélèvement par écrit dans Dx Care.

Si le consentement éclairé n'est pas signé, le préleveur informe le prescripteur qui doit faire le nécessaire auprès du patient.

### 7.2. Réalisation du prélèvement

Chaque étape du prélèvement doit se dérouler dans le respect des règles d'asepsie.

Le préleveur recueille le matériel biologique dans les contenants prévus à cet effet en respectant les fiches techniques concernées.

Dans le cas d'une prescription PCB, le préleveur colle sur le ou les différents contenants les étiquettes de PCB.

Dans le cas d'une prescription manuelle, le préleveur colle une étiquette GAM sur les contenants et les bon(s) de laboratoire

	Procédure		Référence	PROC-00268	
	<b>BQ-Réalisation des prélèvements biologiques</b>		Version	06	Page 5 sur 6
			Applicable le	24/01/2023	
Rédaction		Vérification		Approbation	
Marie ange MORET, Nathalie VALERY		Sylvain SALIGNAC		Marie ange MORET	

Seule la version électronique du document est valide

### 7.2.1. **Rangement et désinfection du poste de prélèvement**

Le préleveur élimine tout le matériel à usage unique utilisé selon la procédure institutionnelle. Il récupère tout le matériel non jetable pour le désinfecter et assure la désinfection du poste de travail (détergent-désinfectant de surface).

### 7.2.2. **Conditionnements des prélèvements**

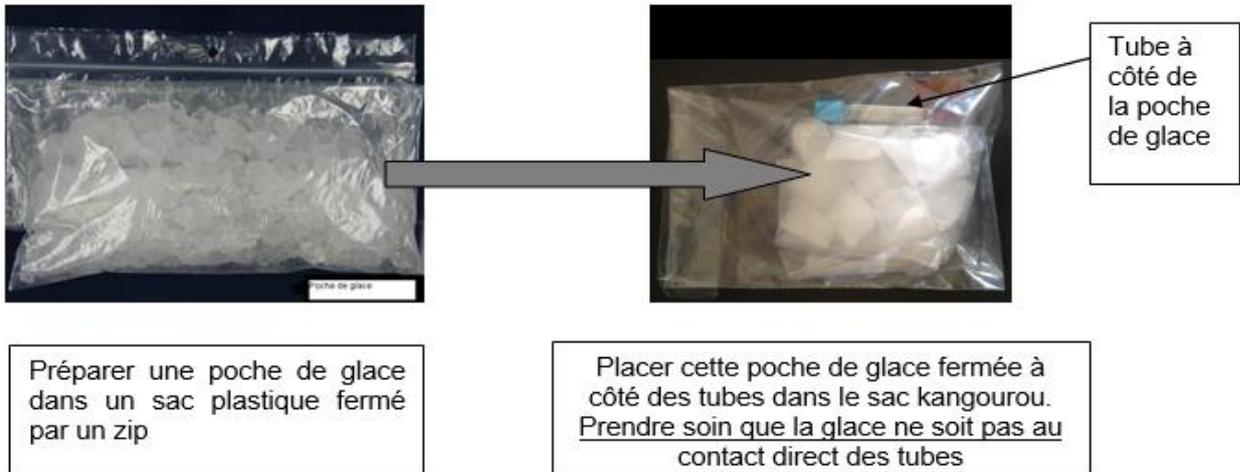
Le préleveur met les contenants appropriés et les bons de laboratoire, le cas échéant, dans un sac « Kangourou » selon la procédure institutionnelle.

**Chaque fois que possible, cette étape est réalisée auprès du patient sur le lieu de prélèvement** (elle ne doit être « déportée » hors de la chambre que pour les patients en précautions complémentaires). Elle a pour but d'éviter le mélange de tube et bon de laboratoire entre plusieurs patients lorsqu'il y a plusieurs prélèvements.

#### Cas particuliers :

##### – **Prélèvement à conserver dans la glace :**

Les glaçons doivent être mis dans un sachet zippé à côté des tubes afin de ne pas mouiller le tube. Lorsque les glaçons sont en contact direct avec le ou les tube(s), l'étiquette d'identification du patient se décolle et devient totalement illisible ce qui génère **une non-conformité d'identitovigilance**.



##### – **Prélèvements à réaliser sur des urines de 24h :**

Le préleveur peut être amené à conditionner un échantillon d'urine à partir du bocal de recueil d'urines de 24h00 sur un poste de travail différent et à distance du patient (par exemple local sale, office de décontamination, retour de soins...).

Dans ce cas, il colle une étiquette d'identification du patient sur le bocal de recueil avant de sortir de la chambre du patient.

**⚠** Il est formellement interdit d'étiqueter les contenants, les bons de laboratoires et remplir les bons de laboratoires à l'avance.

	Procédure		Référence	PROC-00268	
	<b>BQ-Réalisation des prélèvements biologiques</b>		Version	06	Page 6 sur 6
			Applicable le	24/01/2023	
Rédaction		Vérification		Approbation	
Marie ange MORET, Nathalie VALERY		Sylvain SALIGNAC		Marie ange MORET	

*Seule la version électronique du document est valide*

### **7.2.3. Renseignements obligatoires à compléter sur le ou les bons de demande d'examens de laboratoire**

*Dans le cadre de prescription manuelle, Le préleveur remplit de façon exhaustive les renseignements demandés sur chaque bon de laboratoire. Pour certains examens biologiques, une fiche de renseignements spécifiques est demandée par le biologiste, à compléter en collaboration avec le médecin prescripteur. Il est indispensable de la compléter et de la joindre au bon de laboratoire. Les fiches de renseignements spécifiques sont disponibles dans le manuel de prélèvement.*

Dans le cadre de la PCB, les contenants sont conditionnés en sac kangourou.

Les prélèvements sont acheminés au LBM par le pneumatique, ou sont apportés directement au RTE ou au P2U

**Le préleveur valide dans DxCare la réalisation du prélèvement et l'heure à laquelle il a été réalisé.**